

# Demande d'envoi des documents et renseignements

visés à l'article R.225-83 du Code de commerce

Document à retourner complété et signé à

**Christian Dior**

c/o LVMH – Service Assemblées  
22 avenue Montaigne – 75382 Paris Cedex 08

Je soussigné(e)

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal et ville : \_\_\_\_\_

agissant en qualité d'actionnaire de la société Christian Dior, demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2010, dont la liste figure à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(signature)

*Ces documents seront également tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante Christian Dior SA – c/o LVMH – Service Assemblées 22 avenue Montaigne – 75382 Paris Cedex 08.*

*Note importante : la présente formule n'est à renvoyer, datée et signée, que si l'actionnaire entend se prévaloir des dispositions réglementaires citées. Dans ce cas, cette demande doit parvenir à l'adresse ci-dessus, au plus tard le cinquième jour avant la réunion. La présente formule peut constituer une demande générale pour toutes les Assemblées, si l'actionnaire le précise.*

*Le rapport annuel comprend les comptes annuels, les comptes consolidés, le tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée, le rapport du Président du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes. Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans le présent dossier, constituent les informations prévues aux articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce.*